



**MAISON  
DES  
KINÉS**  
INK FORMATION

Institut National de la Kinésithérapie  
[www.maisondeskines.com](http://www.maisondeskines.com)

> 3, rue Lespagnol - 75020 Paris  
tél. : 01 44 83 46 71

[secretariat@ink-formation.com](mailto:secretariat@ink-formation.com)

N° de déclaration d'activité : 11 75 116 30 75



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de  
la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

## Attestation de recyclage de formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 2

### DURÉE

Un jour en présentiel :  
- 7 heures de formation

### NOMBRE DE STAGIAIRES

- Minimum : 8 (sauf cas exceptionnels)  
- Maximum : 14

### PRÉ-REQUIS

Avoir validé l'AFGSU2

### PUBLIC

« Strictement réservée aux personnels soignant ayant validé l'AFGSU 2, depuis moins de 4 ans (IDE, AS, AMP, AES, AP, AVS, assistant de régulation médicale, assistants médicaux, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, manipulateur radio, technicien de laboratoire, ergothérapeute, médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, auxiliaire ambulancier, ambulancier DE, certificat de préleveur sanguin, préparateur en pharmacie, psychomotricien, opticien, audio prothésiste, prothésiste, orthésiste, orthoptiste, orthophoniste, diététicien, assistant dentaire). »

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Actualiser ses connaissances sur les gestes et soins d'urgence : arrêt cardio-respiratoire, obstruction des voies aériennes, hémorragies, inconscience, malaises, traumatismes
- Actualiser ses connaissances sur la prise en charge des urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles, en lien avec l'actualité scientifique
- Réactualiser les connaissances sur l'identification d'une urgence et sa prise en charge (avec et sans chariot d'urgence) seul ou à plusieurs, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

La réglementation impose une journée de formation, dont, une demi-journée consacrée prioritairement à la révision des situations d'urgences vitales et une autre demi-journée consacrée à l'actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire » (Art. 6 – arrêté du 30-12-2014)

### PROGRAMME

- Échanges avec les participants sur leurs expériences professionnelles vécues depuis la dernière formation AFGSU 2 suivie ainsi que leurs ressentis
- Élaboration des points d'amélioration faits collectivement.
- Échanges sur les nouveautés et modifications des pratiques professionnelles en médecine d'urgence intervenues depuis la formation précédente
- Retours et constructions positives sur les risques collectifs
- Mises en situation sur les grands thèmes de santé publique (AVC, douleur thoracique), la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire et des situations abordées lors de la 1ère partie de la formation



**MAISON  
DES KINES**  
INK FORMATION

Institut National de la Kinésithérapie  
[www.maisondeskines.com](http://www.maisondeskines.com)

> 3, rue Lespagnol - 75020 Paris  
tél. : 01 44 83 46 71  
[secretariat@ink-formation.com](mailto:secretariat@ink-formation.com)  
N° de déclaration d'activité : 11 75 116 30 75



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de  
la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MISES EN ŒUVRE

- Tour de table.
- Étude de cas concrets.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION DE L'ACTION PROPOSÉE

- Questionnaire de satisfaction immédiate
- Questionnaire de satisfaction à distance

## COMPÉTENCES DES FORMATEURS

Formateurs habilités pour la formation des gestes et soins d'urgence, mentionnés à l'article de l'arrêté du 24 avril 2012 modifié

## VALIDATION DE LA FORMATION

La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition des connaissances par le stagiaire, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence simulée.

## VALIDITÉ DE LA FORMATION

La durée de validité de l'attestation est de quatre ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de 7 heures portant sur une actualisation des connaissances sur les gestes et soins d'urgence, les urgences collectives et les situation sanitaires exceptionnelles, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.